

# De l'avortement

L'avortement, que l'on tente de banaliser par tous les moyens – encore récemment avec la suppression du délai de réflexion d'une semaine avant avortement qui a été votée à l'Assemblée le 8 avril –, demeure une préoccupation majeure. L'intérêt du texte que nous publions tient d'abord à l'exceptionnelle rigueur de son argumentation mais aussi au fait de la provenance originale de son auteur, qui ne vient pas du tout du milieu catholique.

par Frédéric Dufoing

Longtemps, je suis resté un véritable agnostique moral face à la question de l'avortement : j'avais bien d'autres priorités éthiques et politiques ; il faisait partie des évidences morales du milieu de gauche laïque dont je proviens, au point d'être passé de l'ordre du jugement de valeur à celui du jugement de fait ; je trouvais les gens qui s'y opposaient aux États-Unis (les seuls dont on entendit parler) généralement grotesques, incohérents (puisque défendant souvent la peine de mort) et brutaux ; enfin, des gens que j'aimais en firent usage et j'avais suffisamment de respect à leur égard pour ne pas aborder le sujet.

Cependant, dans le cadre de cours où j'enseignais l'argumentation et la sophistique à mes élèves, je me pris au jeu de mettre en regard des points de vue argumentatifs opposés sur des sujets divers, de forcer leurs traits, leur logique jusque dans leurs plus subtiles nuances et me rendis compte que, concernant l'avortement, l'argumentation des pro était nettement plus faible et pour tout dire plus creuse que celle des opposants... D'autant plus faible et creuse que, dominante, elle était répétée et ritualisée, mais jamais vraiment analysée, précisée, questionnée, autrement dit : réfléchi. Autres faits troublants : la plupart des opposants mis en scène par les médias s'éternisaient sur des querelles de chiffres et d'interprétations statistiques concernant les effets psychologiques sur les avorteuses et l'augmentation ou non du nombre d'avortements depuis sa légalisation ; on mettait aussi en exergue leur prétendue relation conservatrice à la « libération sexuelle » ; et lorsqu'ils abordaient la question de fond du statut de l'embryon, les pros, souvent défavorables à la peine de mort, utilisaient une stratégie d'évitement qui consistait à répondre par l'invocation du droit des femmes – lequel est aussi essentiel dans le débat, mais ne relève absolument pas du même registre argumentatif – ou encore en les renvoyant à une étiquette, celle de réactionnaire du très patriarcal catholicisme, qui suffisait à clore le débat en décrédibilisant le débatteur. D'autres arguments, comme l'utilisation de l'avortement dans le cadre de politiques démographiques destinées aux pays dits « en voie de développement » étaient, eux, complètement passés sous silence. Par ailleurs, les opposants à l'avortement jouaient eux-mêmes souvent un jeu malsain, préférant montrer des scènes sanglantes d'aspiration des embryons pour susciter les lar-

mes et le dégoût des spectateurs plutôt que la réflexion rationnelle et morale des citoyens.

Enfin, tentant de travailler le sujet en agnostique et donc pas encore en opposant, je pus constater une sorte de complaisance agressive dans le refus d'aborder le sujet ; je fus systématiquement insulté (ainsi, comme lorsque je défendais la démocratie directe ou le végétarisme, comme lorsque je critiquais la logique scolaire, le statut inférieur des animaux ou le *diktat* automobile, on me traita de fasciste (sic !), à quoi l'on ajouta que j'étais un ignoble misogynne) ; je fus aussi parfois menacé et décidément catalogué (je me retrouvais papiste catholique, ce qui est assez drôle lorsque l'on connaît mon rapport plus que conflictuel avec toute forme de religion institutionnalisée et l'influence qu'eurent sur moi Jacques Ellul et Ivan Illich). Par-dessus tout, on usa couramment d'un sophisme doublé d'un chantage à l'affect et à l'empathie qui m'est tout simplement odieux : puisque je n'étais pas une femme, je ne pouvais pas porter un jugement sur ce problème et puis, comment osais-je évo-

*« Il faudrait que les partisans de l'avortement expliquent ce qu'est un être humain. »*

quer de telles choses devant des femmes qui avaient dû avorter ? Qu'elles pussent ou que d'autres pussent prendre une discussion sur l'avortement comme une agression vis-à-vis de ces femmes s'ajoutait aux autres éléments qui corroboraient chaque jour davantage le fait que je touchais non pas un élément périphérique, secondaire des croyances postmodernes, mais à l'une de ses pratiques les plus essentielles.

Ce furent, d'une part, des expériences personnelles (la tentative d'adoption d'un enfant puis la paternité avec la question du test sur la trisomie 21, ainsi qu'une discussion éblouissante avec un camarade souffrant de sclérose en plaques) et, d'autre part, un intérêt croissant pour la question des techniques, et plus particulièrement pour celle des biotechnologies, des nanotechnologies et du transhumain, qui me firent résolument basculer du côté des opposants à l'avortement.

Je ne parlerai donc pas au nom de Dieu, d'une institution, d'un groupe social ou d'une organisation quelconque; je m'efforcerai juste d'être cohérent, rigoureux et de la plus intrinsèque honnêteté intellectuelle dans la défense des valeurs et principes qui m'animent: l'autonomie, le bon sens, la responsabilité, le refus du délire prométhéen (individuel ou collectif) partagé par toutes les cultures prémodernes et qu'évoque l'angoissante, mais saine littérature dystopique (de fiction) depuis plus de deux cents ans...

Je ne parlerai pas non plus au nom ou en fonction d'une haine, d'un mépris ou d'un ressentiment quelconque vis-à-vis des gens qui défendent l'avortement, et surtout des femmes et des

médecins qui l'ont pratiqué: je ne doute ni de leur sincérité ni de leur volonté de faire le bien ou, à tout le moins, de *faire bien*. Je les perçois davantage comme les mangeurs de viande qui aiment par ailleurs les animaux, ou les amoureux de la nature qui prennent leur voiture pour aller randonnée: ils se trouvent dans un état qui me semble relever de la dissonance cognitive et dans un contexte moral et spectaculaire où cette dissonance cognitive est pour ainsi dire rendue confortable – où le malaise issu du dilemme moral que l'avortement pose nécessairement, *objectivement*, est absorbé et résorbé dans les rituels médiatiques et les classements confortables de sorte que ce dilemme n'apparaisse plus comme tel. En effet, il n'est plus nécessaire de réfléchir à ce qu'implique l'avortement puisque le faire est déjà en soi un signe, voire une preuve que l'on appartient à une catégorie stéréotypée de débiles fanatiques religieux qui souhaitent que les femmes restent enfermées dans la cuisine, fassent au moins cinq gosses par famille, se soumettent au *pater familias*, croient que la terre est plate et saluent le drapeau tous les matins...

Or, c'est précisément parce que je ne suis rien de tout cela que je m'oppose fermement à l'avortement; c'est parce que je suis écologiste, anarchiste, luddite, animaliste, végétarien et gandhiste, lecteur d'Épicure, Illich, Ellul, Tolstoï, Gorz, Weil, Bernanos et Péguy, promoteur de la démocratie directe, de l'autogestion, du revenu universel, de la décroissance, de la résistance civile et de la convivialité que je veux dénoncer la logique qui préside à l'acceptation de l'avortement.

Je propose ici de partir des arguments les plus courants de la vulgate des avocats de l'avortement et de les remettre en question, c'est-à-dire de montrer leurs contradictions internes, leur ambiguïté, à quelles inconséquences, incohérences ou dangers ils mènent et quels desseins catastrophiques ils servent finalement.

Précisons avant d'entrer dans le vif du sujet que, m'étant entendu dire que je ne pouvais pas traiter de l'avortement car ce n'était qu'un agglomérat de cas particuliers, je dois rappeler que la libéralisation de l'avortement est organisée par une loi qui règle des cas *par catégories* et que, de fait,



Frédéric Dufoing.

je refuserai de me laisser enfermer dans la casuistique individuelle qu'affectionnent tant les médias et la vulgate pro-avortement: s'il y a autant de situations qu'il y a d'individus et autant de catégories que l'on veut bien opportunément en construire, il est assez étrange d'affirmer que je ne puis être contre l'avortement parce que je ne puis juger tous les cas particuliers – cela équivaudrait à dire que je ne puis résoudre les problèmes posés par les contrats de travail précaires sous prétexte qu'il y a autant de contrats que de parties contractantes...

De même, me reprocher d'être un homme et donc de ne rien comprendre aux problèmes des femmes implique d'une part que je suis un psychopathe sans empathie, que l'empathie seule est source de jugement moral (on reviendra sur cet argument dangereux et sophistique) et surtout que seuls ceux qui participent d'une catégorie peuvent comprendre ce qui arrive à cette catégorie (mais alors, pourquoi n'a-t-on pas fait voter embryons et trisomiques lors du vote de la loi autorisant l'avortement?) et, d'autre part, que l'avortement ne regarde que les femmes, et en particulier les individus qui avortent. Nous verrons que c'est évidemment faux, malhonnête et à vrai dire stupide – la preuve en est qu'il a fallu une loi, donc une intervention collective pour trancher la question.

Aussi, j'attends du lecteur de mettre non pas ses passions, mais ses certitudes et ses postulats de côté.

## Les arguments des partisans de l'avortement

Passons d'abord en revue les arguments des partisans de l'avortement. Ils vous affirment:

1/ que l'avorton, contrairement à la « génitrice », n'est pas un être humain, mais un bout de chair présentant quelques fonctions physiologiques, sans existence vécue et sans conscience, ou, au mieux, un conglomérat de cellules, d'acides aminés;

2/ que le corps de la femme lui appartient et qu'elle doit être libre d'en disposer comme bon lui semble;

3/ que de toute façon, si l'avortement n'était pas légal, les femmes avorteraient quand même, et dans des conditions qui mettraient leur propre vie en danger;

4/ qu'un enfant handicapé est un fardeau épouvantable pour les parents, d'autant qu'il n'y a pas beaucoup d'institutions pour les aider, et si peu;

5/ que l'enfant handicapé ne serait sans doute pas heureux à cause de la réduction de ses possibilités et du regard des gens;

6/ qu'il est impensable de demander à une jeune fille violée, pour des raisons psychologiques évidentes, de garder l'enfant issu d'un rapport non consenti, donc dans lequel elle ne porte aucune responsabilité;

7/ que, même si l'avortement est légal, ceux qui ne veulent pas avorter sont libres de garder leur enfant;

8/ qu'on doit être libre d'organiser sa vie, de la planifier, en particulier les femmes qui, contrairement aux hommes, portent en elles ce risque de tomber enceintes et auxquelles le monde du travail ne fait aucun cadeau;

9/ que les femmes n'avortent pas de gaîté de cœur mais de manière réfléchie;

10/ qu'il est impossible de revenir en arrière, l'avortement étant entré dans les mœurs; que la nécessité de cette pratique est ancienne et universelle.

# 1. L'argument du statut de l'embryon

Le premier argument est un postulat qui installe un dialogue de sourds entre pro et anti et sur lequel il est impossible de statuer objectivement : à partir de quand commence la conscience (à quel moment du développement du système nerveux)? Qu'est-ce exactement que la conscience (le fait de ressentir du plaisir et de la douleur, la possibilité de percevoir son environnement, etc.)? L'embryon ou la cellule formée par la fécondation, est-ce une partie du corps de la mère ou non? Est-ce déjà un être humain? Surtout : où commence l'être humain? Le seul fait sur lequel les uns et les autres peuvent tomber d'accord, c'est que, contrairement à un bout d'ongle ou de peau, cette cellule ou cet embryon est *destiné* à devenir un être vivant complet et ayant une personnalité. Force est donc de reconnaître que cela en fait plus qu'un objet – du reste, le droit reconnaît une valeur juridique à ce sujet, notamment un patrimoine, et intuitivement, les femmes qui souhaitent avorter *le savent*, comme l'a montré Boltanski dans *La Condition fœtale* (ouvrage pourtant manifestement favorable à l'avortement) – donc qu'il est, au minimum, digne d'une considération supérieure à celle que l'on doit à un objet.

Les partisans de l'avortement rétorqueront que la vie et l'existence de la mère valent de toute façon davantage, puisque la personnalité de celle-ci, son engagement dans l'existence concrète n'est pas une potentialité, mais une réalité. Certes, mais cet argument ne vaut que dans le cas où la vie de la mère est mise en danger par le développement de l'embryon; il va de soi que, dans une telle hypothèse, la vie de la mère prime et l'avortement se justifie, fut-ce parce qu'il y a plus de personnes impliquées affectivement dans la vie de la mère qu'il n'y en a dans la vie de l'embryon – encore n'est-ce là qu'un raisonnement utilitariste qui pourrait être contesté. Hors ce cas de figure, arguer qu'une vie vaut moins parce qu'elle a, pour ainsi dire, accumulé moins d'expériences ou qu'elle est moins consciente d'elle-même, consiste à dire que la vie d'un enfant (ou d'un nourrisson) vaut moins que celle d'un vieillard (l'affirmation inverse étant bien entendu tout aussi absurde).

Autre cas discutable, celui où, par exemple, on doit choisir entre sacrifier une vie ou une conscience potentielle (la cellule) ou réelle (l'embryon) et sacrifier, disons, une ambition professionnelle ou une relation affective. Le choix est ici bien moins

évident car à bien réfléchir, un travail ou une relation amoureuse, on peut en retrouver, tandis qu'une vie qu'on vous arrache est définitivement perdue. Cependant, la mère a une conscience complète de ce qu'elle perd, pas l'embryon (et encore moins la cellule).

Ajoutons que le postulat selon lequel l'embryon n'a pas les mêmes droits qu'un être humain amène à des conséquences sordides et effrayantes. En effet, s'il est jugé tel parce qu'il n'a pas conscience de ce qui lui arrive, alors un individu dans le coma n'en a pas non plus; et s'il est jugé sans droit parce qu'il est un être humain « incomplet », alors comment faut-il considérer un homme mutilé ou bel et bien né avec des capacités ou des organes manquants? Et puis qui décide de ce qu'est cette « complétude »? *Il faudrait que les partisans de l'avortement expliquent ce qu'est un être humain, faute de quoi ceux qu'ils éliminent sont juste des êtres humains sans parole...*

Il faudrait aussi qu'ils expliquent comment, dans le cadre du problème climatique (entre autres), ils peuvent prendre en considération les intérêts des fameuses « générations futures », qui ne sont qu'une potentialité, accepter de faire des sacrifices actuels pour elles, et ignorer complètement les intérêts d'un embryon qui *est déjà, maintenant, une réalité matérielle*, c'est-à-dire bien plus qu'une potentialité et qu'un être abstrait. Car enfin, si ce qui est une gêne au confort actuel doit être éliminé, pourquoi ne pas considérer les générations futures comme telle et stériliser la population mondiale afin de détruire une bonne fois pour toutes notre planète en libations et extases consuméristes. Ne serait-ce pas plus cohérent avec l'autorisation de l'avortement?

L'embryon (et dans un autre ordre, la cellule issue de la fécondation) présente un statut indéniablement ambigu : les pro et les contre peuvent tomber d'accord sur ce point. Or, c'est précisément parce que ce postulat amène des conséquences morales potentiellement désastreuses et parce que cette ambiguïté est objective qu'il faut être prudent : *appliquer un principe de prudence, d'abstention, un*

« Et puis, l'embryon est-il une partie du corps de la femme? Chimiquement et biologiquement, non. »

peu dans la logique du principe de précaution. Car enfin, si les opposants à l'avortement se trompent, il y a neuf mois de grossesse pénibles à vivre et (si la société fonctionne sainement) une adoption ; si les partisans de l'avortement se trompent, il y a un meurtre... Pour le dire autrement, on

est là en face d'une sorte de pari de Pascal : parce qu'il n'y a pas de réponse définitive et claire, il faut postuler le « pire », c'est-à-dire que l'embryon, voire la cellule, est une vie en soi, une personne.

## 2. L'argument de la libre disposition de son corps

Le deuxième argument est celui du droit à la libre disposition de son corps. Ce principe implique que les décisions concernant l'intégrité physique (et quoi d'autre ?) relèvent du seul « possesseur » du corps. Mais de quoi parle-t-on quand on évoque l'intégrité physique et le droit sur son corps ? Aucun partisan de l'avortement ne l'explique. Cela ne va pourtant pas du tout de soi.

Et puis, l'embryon est-il une partie du corps de la femme ? Chimiquement et biologiquement, non. Le code génétique est différent et le corps même de la femme doit opérer de grands changements hormonaux pour ne pas « concevoir » l'embryon comme un « autre » ennemi qu'il faudrait éliminer. D'un autre côté, il porte pour moitié son patrimoine génétique.

Juridiquement, comme on l'a vu, il n'est pas davantage une partie du corps de la femme.

Ensuite, les défenseurs de l'avortement partent implicitement du postulat qu'il n'y a aucune responsabilité ou implication du géniteur (et/ou qu'il est nécessairement indifférent), qu'il n'a rien à voir avec l'embryon et rien à dire sur sa survie. Ce postulat est une nécessité pour protéger les femmes contre une ingérence extérieure (celle de l'homme) sur leur corps, cela d'autant que le risque de grossesse n'existe que pour les femmes. Or, ce postulat exclut tout contexte pour une situation abstraite, donc déresponsabilise absolument. Imaginons par exemple qu'un couple décide de faire un enfant, mais que la femme change ensuite d'avis et décide d'avorter : l'engagement moral de la femme n'a légalement aucune portée et le désir et l'engagement de l'homme aucune valeur, ni légale, ni, finalement, morale. Voici ce qu'il faut bien appeler un contrat moral que l'on peut rompre unilatéralement – et pas n'importe quel contrat !

En outre, dans une société où l'on prône l'égalité des sexes, si l'on part du point de vue que la grossesse ou plutôt la capacité de tomber enceinte est non pas une menace mais une chance, alors c'est l'homme qui devrait être pris en considération et protégé dans son engagement et son désir de paternité : non seulement il ne peut pas porter d'enfant (et que dire de l'adoption, très difficile pour un homme seul), mais il n'a rien à dire sur la grossesse d'une femme qui porte son enfant... Dans la plupart des législations, il a par contre des comptes à rendre s'il n'a pas souhaité l'enfant, mais que la mère l'a gardé : tests de paternité, etc. Finalement, l'optique féministe qui défend l'avor-

tement enferme l'homme dans un rôle (sexiste, soi dit en passant) d'indifférent et d'irresponsable puisque le droit de vouloir un enfant et de l'aimer lui est refusé au profit d'une logique où il est forcé de n'assumer les conséquences d'une relation sexuelle que lorsqu'il n'en a pas envie !

À propos, il m'a toujours semblé étrange que ceux qui crient (légitimement) d'horreur devant la situation patriarcale de la Rome antique – modèle ou matrice de l'ignoble patriarcat occidental – ne soient pas aussi choqués devant cette possibilité unilatérale de la génitrice. On le sait, dans la Rome antique (et avant les réformes augustiniennes), le père de famille avait un pouvoir absolu sur tous les membres de sa famille ; il pouvait définitivement rejeter un enfant à sa naissance, la mère n'ayant rien à dire. Ce rejet n'était pas seulement légal : c'était une condamnation à mort de l'enfant. Il semble que lorsque ce pouvoir entre dans les mains des femmes, il ne choque plus personne...

Enfin, présenter ce principe du droit à la disposition de son corps comme un absolu – et indéfini, par-dessus le marché – est absurde ; toute culture, toute société, tout individu lui donne des limites ; en témoignent, en droit, les règles d'ordre public qui interdisent, par exemple, de consentir à l'esclavage ou à diverses mutilations ; en attestent les réactions affectives d'une famille devant le suicide ou l'addiction de l'un de ses membres... Car, indépendamment de l'hypothèse d'un acte visant à nuire à autrui, ce que nous faisons a toujours un effet sur les autres ; nous sommes des personnes, nous comptons pour d'autres que nous-mêmes, donc affectons les autres et sommes affectés par les autres. Ériger en principe absolu le droit à disposer de son corps, c'est postuler un individu qui n'existe pour personne, qui n'a aucun rôle, n'appartient à aucun réseau affectif ou d'obligations morales : c'est donner un droit à du vide.

Quant au droit d'avorter considéré comme l'une des modalités du droit de disposition de son propre corps, il est le détournement assez sordide d'une logique morale et légale essentielle qui à l'origine avait comme objectif de protéger l'individu contre ce que les autres voulaient lui imposer : l'emprisonnement, la relation sexuelle, l'esclavage, etc. Dans le cas de l'avortement, il ne s'agit pas de protéger l'individu d'une menace provenant de l'extérieur de cet individu, de l'arbitraire ou de la force, mais des conséquences d'un acte commis par l'individu lui-même. Et puis quelle menace est-ce donc là ? La mort ? La torture ? L'esclavage ? Que nenni : neuf mois de grossesse et, finalement, rien au-

delà car il existe (heureusement) la possibilité de donner son enfant en adoption. Si neuf mois de grossesse sont certainement pénibles pour une femme qui ne souhaite pas garder l'enfant qu'elle porte, qui peut déceimment assimiler cela aux atteintes définitives à la liberté et à l'intégrité physique que sont le viol, le meurtre, l'esclavage, la torture ou l'emprisonnement ?

Précisons ici qu'il n'est bien entendu pas illégitime d'aider un individu qui doit subir les conséquences négatives de ses propres actes. Arguer de la responsabilité individuelle pour ne pas aider est une infamie et une hypocrisie ; mais cette aide a aussi des limites, celles qui permettent aux individus d'assumer leurs actes, en bien comme en mal, de tirer les conclusions de leurs erreurs, de changer, de se battre contre eux-mêmes, somme toute, de construire leur dignité : la collectivité se doit d'aider des gens *en danger*, au sens le plus large ; elle ne doit par contre pas les rendre irresponsables. On peut donner la définition que l'on

veut du danger, mais une chose est sûre : hors le cas d'une grossesse qui menacerait la vie d'une femme, une femme enceinte n'est pas en danger. Cela étant, il faut *évidemment* aider une femme dont la grossesse rendrait la vie sociale et professionnelle, donc au final la survie, difficile (ce qui peut être un danger) ; cependant, il y a bien d'autres choses à faire que d'éliminer l'embryon, qui est, lui (car il est par définition sans autonomie), en danger : favoriser et simplifier l'adoption, rendre effective par de lourdes sanctions pénales la lutte contre les discriminations qui défavorisent les femmes enceintes, créer des crèches pour les enfants des femmes qui cherchent un travail, créer davantage d'institutions pour l'accueil des enfants handicapés, voire un revenu universel qui permette à n'importe qui (homme ou femme) d'élever son enfant et de percevoir un revenu pour le faire, etc. Ainsi, s'il faut refuser l'avortement, il faut aussi nécessairement donner une alternative concrète aux femmes qui ne souhaitent pas garder leur enfant. ■

### 3. L'argument : l'avortement n'a pas d'alternative

**O** r, cette question de l'alternative à l'avortement nous amène à l'argument trois (il n'y a pas d'alternative, donc il faut avorter) et touche l'un des aspects dont on ne parle jamais, ou presque, et qui constituent véritablement ce qui est insupportable et inacceptable dans cette pratique, cette technique, en l'occurrence le fait qu'elle *détruit ou empêche toute forme d'alternative*. Les parents d'enfants handicapés dont les maladies étaient détectables le savent, le vivent : on leur reproche de manière implicite ou explicite de n'avoir pas saisi « l'opportunité » de l'avortement et, donc, on leur demande d'assumer leur choix seuls. Pour le dire autrement, puisque l'avortement (en l'occurrence « thérapeutique ») existe, il n'y a aucune raison que la collectivité prenne en charge de qui n'est plus un « accident », par exemple, un trisomique.

Économiquement parlant, un avortement revient moins cher que la prise en charge, durant toute une vie, d'un en-

fant handicapé. Et comme, de fait, il y a de moins en moins de handicapés (en particulier de trisomiques), leur existence est de moins en moins « normale », de moins en moins acceptable et le coût occasionné de moins en moins légitime pour la population. À l'instar de l'automobile qui a drastiquement diminué, voire supprimé les autres moyens de transport, l'avortement est une de ces techniques qui obtient une sorte de monopole moral (voire légal et économique) qui entraîne la suppression des alternatives : quoique l'opération soit très pénible, cette pratique est infiniment plus confortable que n'importe quelle autre de ses alternatives... Si bien que l'on n'a pas vraiment le choix : une femme dans une situation sociale et professionnelle précaire, et hésitante quant au fait de garder son enfant ou non a tout intérêt à avorter : si elle garde son enfant, faute de crèches et de temps, elle n'aura pas de travail ; à tout le moins aura-t-elle une vie très difficile, beaucoup plus que si elle avorte. ■

### 4. L'argument des effets négatifs de la prohibition de l'avortement

**L**e quatrième argument des partisans de l'avortement est un sophisme qui mêle un légitime appel à l'empathie à un raisonnement fallacieux. Il consiste à dire : si l'on ne légalise pas la proposition, alors les gens qui ne respecteront pas la loi souffriront de ne pas l'avoir respectée. Le même

type d'argument est utilisé pour défendre la légalisation des drogues : les drogues illégales sont de toute façon utilisées, avec un risque sanitaire dû à la drogue elle-même ainsi qu'à sa mauvaise qualité, donc légalisons-les afin que cette même qualité s'améliore. Opposer à la loi les conséquences vécues par ceux qui ne la respectent pas est une

étrange manière de concevoir le rapport à la norme. Car enfin, si, dans le cas d'espèce, la loi est respectée, il n'y a *aucun* risque ! Du point de vue moral (l'affectif est une autre affaire), qui s'offusque du fait qu'un chauffard se tue en voiture en dépassant les limites de vitesse ?

On me reprochera sans doute mon affreuse froideur vis-à-vis de ces femmes, et il me serait facile de rétorquer en renvoyant le reproche à coups de films sur la découpe ou l'aspiration des embryons... Comme tout être humain normalement constitué, savoir qu'une femme est mutilée et se vide de son sang dans une arrière-boutique ne me laisse pas de glace, seulement, il n'y a rien de plus dangereux, en mo-

rale, que l'élaboration de principes sur la base des seuls sentiments, de l'empathie. S'il va de soi que l'empathie et le sentiment ont leur part à jouer dans ce qui permet et exalte la réflexion morale, il faut les laisser intervenir le moins possible dans la construction de règles et l'exercice de cette morale. Car après tout, se fier à ses sentiments, c'est finalement s'enfermer dans son vécu et/ou dans sa culture, son milieu social, etc. : on apprend à s'émouvoir comme on apprend à distinguer les phonèmes de sa propre langue (au prix de ne plus percevoir ceux des autres). En appeler aux sentiments, c'est en appeler au conformisme. ■

## 5. L'argument : éviter la souffrance aux handicapés

Cet argument est l'un des plus dangereux, puisqu'il s'agit bel et bien de légitimer l'eugénisme par confort et par conformisme : les enfants souffrant de handicaps physiques ou cognitifs (graves, précise-t-on souvent), si ce n'est social, ne peuvent pas être heureux, c'est pourquoi l'avortement est assimilable à une forme d'euthanasie par contumace, les intérêts de l'avorton étant généreusement pris en charge par la femme qui avorte.

D'abord, il faudrait savoir ce qu'est un handicap, *a fortiori* un handicap grave, en sorte de savoir quand commence et quand finit la vie digne de ce nom... Un doigt en moins est-il un handicap grave ? Pour la plupart des gens, non ; pour quelqu'un qui aspire à devenir un horloger ou un pianiste, si... Idem pour la souffrance... Il n'y a jamais que la personne qui souffre du handicap qui peut à la fois dire si c'en est un et s'il est grave, et certainement pas dans l'abstrait ! Comment peut-on décider à sa place ? Et puis, qui sait ce qu'est le bonheur ou ce qui va arriver à l'enfant ? Quelle absurde boule de cristal statistique permet donc à des gens de décréter que la vie d'un individu ne vaut pas d'être vécue ?

On me permettra ici une anecdote. L'une de mes connaissances souffre de sclérose en plaques. Un jour, elle me dit : « Heureusement qu'il n'y avait pas, à l'époque de la grossesse de ma mère, de technique de détection de la sclérose en plaques, parce que ma mère aurait sans doute avorté et je ne serais pas là... » Cette personne sait qu'elle mourra sans doute de cette maladie et connaît son terrible développement, mais elle est mariée, a un enfant, a obtenu plusieurs diplômes universitaires dans le domaine de la biologie, changé quatre fois de travail et, somme toute, mord la vie à pleines dents. On ne sait jamais ce qui va arriver à un individu, jamais. Un enfant parfaitement constitué peut avoir une vie épouvantable et un trisomique une destinée magnifique.

La vérité, c'est que les défenseurs de l'avortement veulent soit éviter la peine de

soutenir un être qui peut effectivement souffrir, soit éviter l'inconfort de voir leurs projets de vie modifiés si ce n'est abandonnés, soit, enfin et surtout, être tout simplement conformes... Car enfin, quel est le « handicap grave » qui est désormais scrupuleusement éradiqué à l'aide de l'avortement : la trisomie 21 ! À quel degré d'hypocrisie en est-on arrivé pour faire croire qu'un enfant souffrant de trisomie 21 ne peut être heureux ? Ou que, parce que l'on est pauvre, on le restera et que, de surcroît, là encore, on en sera malheureux ?...

La vérité, c'est que l'avortement est un instrument d'eugénisme. L'eugénisme auquel on a affaire ici n'est pas l'eugénisme des dystopies classiques ou des racismes institutionnalisés par les nazis et de nombreuses démocraties qui faisaient stériliser les malades mentaux, les Tziganes, les Lapons ou les Papous ; pas l'eugénisme d'État qui rendrait officiels quelques critères déterminés ou caractéristiques non souhaitées afin de sélectionner ou de favoriser les individus conformes à un magnifique projet d'élevage de surhomme en batterie ; non, un eugénisme de consommateur ; un eugénisme de mode et de confort ; un eugénisme comme conséquence, comme résultat, mais pas comme objectif global des souhaits individuels : un eugénisme de fait – à l'image des problèmes climatiques qui sont le résultat de l'ensemble des comportements individuels des conducteurs automobiles et consommateurs de viande, sans qu'aucun d'entre eux n'ait voulu ce résultat. Voici le plus mesquin, le plus infâme, le plus imbécile et surtout le plus inconscient des eugénismes : celui du petit désir narcissique, chimérique et mimétique du consommateur lambda. Et cet eugénisme lancinant, discret, plein de bons senti-

**« La vérité, c'est que l'avortement est un instrument d'eugénisme. »**

ments, de cas concrets toujours particuliers et prompts à tirer les larmes à l'image, que l'on brandit devant les dubitatifs, va se renforcer avec les techniques du dépistage préimplantatoire, qui permet de sélectionner un embryon parmi plusieurs autres selon des caractéristiques déterminées, et

de la procréation médicalement assistée – sans compter les thérapies géniques et la création d'utérus artificiels qui, Dieu merci, ne sont pas encore au point...

## 6. L'argument de l'avortement dans le cas de viol

**L**e sixième argument est un cas limite qui relève davantage de la rhétorique et de l'appel aux sentiments que de l'argumentation puisqu'il est (heureusement) extrêmement rare; il n'en est pas moins recevable, le degré de souffrance psychologique d'une jeune fille enceinte suite à un viol étant

particulièrement élevé: le viol est lui-même une véritable tentative de meurtre dont la grossesse peut être considérée comme un prolongement, une torture supplémentaire. Cependant, on pourrait rétorquer que l'embryon n'a pas à payer la faute du géniteur...

## 7. L'argument: l'avortement légal laisse le choix à ceux qui s'y opposent

**L**e septième argument est très souvent entendu, c'est celui du choix. Il consiste à dire que l'autorisation laisse plus libre que l'interdiction; et que le choix d'avorter ou pas ne regarde que celle qui fait ce choix. Il implique donc deux croyances que nous avons déjà rencontrées: d'une part, la croyance dans le fait que la possibilité d'avorter n'a aucun effet sur l'organisation sociale, n'amène aucune pression et, d'autre part, celle selon laquelle l'embryon ne compte pas en lui-même ni pour personne d'autre que pour la génitrice. Nous avons déjà vu que la première croyance est objectivement fautive; on peut même dire que les pressions institutionnelles (planning familial et absence d'alternatives) et personnelles, ainsi que la légitimité morale qu'offre la loi vont plutôt dans le sens de l'avortement que dans le sens inverse. Nous avons aussi vu que la deuxième croyance est un postulat pour lequel aucune réponse définitive et objective ne peut être donnée, ni scientifiquement, ni en terme de relations sociales. Néanmoins, il faut revenir sur ce refus de la prise en compte de l'embryon.

Outre le grave problème d'eugénisme que posent les raisons qui amènent à éliminer l'embryon, si l'on considère, *a minima*, mais objectivement, dans l'ordre chimique comme dans celui de la représentation sociale, que l'embryon est autre chose qu'un bout de peau, c'est-à-dire qu'il est un potentiel d'existence, qu'il est « téléologiquement » une personne, alors il faut se demander s'il est légitime de le traiter comme n'importe quelle matière et si, donc, son élimination et son utilisation (puisque les fœtus sont utilisés dans la recherche scientifique) sont acceptables...

Le problème qui se pose ici est – même s'il a des conséquences très concrètes – très abstrait et tient à la représentation que l'on se fait du vivant – représentations que les technosciences ont bouleversées en les faisant entrer dans la vie quotidienne et les mises en scène médiatiques. Pour le dire en quelques mots: de plus en plus d'éléments, de parcelles ou de domaines du vivant, considérés dans la plupart des cultures humaines comme sacrés, intouchables, relevant d'une logique n'ayant rien à voir avec les intérêts proprement ou seulement humains, sont en train de basculer du côté des matériaux à utiliser, manipuler, modifier, éliminer en laboratoire et en industrie: le vivant se réduit à un cassoulet d'algorithmes et de protéines; plus les scientifiques et les industriels perçoivent de la matière inerte dans le vivant, et y trouvent des applications concrètes à offrir aux consommateurs, moins monsieur tout le monde perçoit la vie.

Il m'a toujours semblé absurde que les opposants aux biotechnologies, aux OGM, par exemple, ou encore les écologistes ne soient pas aussi opposés à l'avortement et à la procréation médicalement assistée, car enfin, *la même logique prométhéenne est à l'œuvre*. Tout se passe comme si l'inerte gagnait de plus en plus de terrain sur le vivant pourvu que cela se justifie par des champs de possibles techniques rencontrant des « besoins » de consommateurs: de la chimie des carbonés à l'ADN puis de l'ADN aux plantes et aux animaux; l'homme arrive enfin: ses cellules, ses organes, lui-même comme embryon puis comme fœtus, et quoi encore? Plus l'exploration et la spéculation technoscientifique remontent (ou croient remonter) les courants

des phénomènes physico-chimiques du vivant, moins le vivant a d'espace et de spécificité, et ce qui est sa manifestation la plus sublime, la conscience, se réduit de neurotransmetteurs cartographiés en neurotransmetteurs décortiqués... Comme disait Illich, l'homme devient un optimum cybernétique, un ensemble de fonctions dont une seule est respectable: son rôle (et ses performances) de consommateur dans le grand artifice irréel qu'est la société. Quelle place peut bien avoir une cellule destinée à former un organisme entier et une conscience complète quand il n'est qu'un échantillon dans une boîte de Petri? Quelle place pour un embryon ou un fœtus dans un monde où il n'est qu'une gêne pour la poursuite d'une carrière de manager publicitaire ou d'agence d'intérim?

Les partisans de l'avortement invoquent sans cesse la nécessité de la légalisation de l'avortement pour permettre à une femme une liberté de choix. On évoque même « l'autonomie » et on assimile cette autonomie avec sa liberté de choix: une femme qui exercerait sa liberté de choix se montrerait autonome. On est ici en face d'une perversion sordide de l'idée même de liberté et plus encore de celle d'autonomie.

L'autonomie consiste à se donner ses propres règles et faire les choses par soi-même, pas à choisir les possibilités qui sont offertes par d'autres. Ni l'interdiction, ni l'autorisation de l'avortement ne permettent plus d'autonomie aux personnes; l'autonomie (dans le sens épicurien qui est celui que j'utilise ici) n'a rien à voir, dans son origine, avec la loi; elle s'exerce toujours peu ou prou contre la loi; elle consiste, dans le cas d'espèce, à agir de manière à éviter d'être enfermé dans un choix qui, en soi, est une contrainte extérieure. Concrètement, être autonome consiste à contrôler ses désirs en règle générale pour ne pas se retrouver (ou de manière plus réaliste: se retrouver le moins possible) en situation d'avoir à faire un choix qui, dans le cas d'espèce, rend dépendant d'une technique (l'avortement) ou d'une situation dont on ne contrôle absolument plus (à tout le moins beaucoup moins) les éléments (la maternité).

Par ailleurs, être autonome ne consiste pas à éviter les responsabilités de ses actes, comme dans l'avortement, mais à éviter de commettre des actes qui engagent sa res-

ponsabilité. Les problèmes écologiques et technologiques nous l'indiquent: l'engagement moral doit se faire en amont d'une situation, en prévision de celle-ci; quand elle arrive en aval, elle relève davantage du registre politique ou technique qu'éthique.

Quant à la liberté de choix, c'est une décision de consommateur; elle consiste à se demander (1) ce que l'on va consommer (2) dans ce qui est offert; elle exclut l'autonomie qui comprend la possibilité de ne pas consommer ce qui est offert (et de créer autre chose) ou de ne pas consommer du tout. Bien entendu, l'autonomie s'exerce en contexte (elle consiste à échapper au maximum aux

## *« L'avortement déresponsabilise l'individu tout en déresponsabilisant la société. »*

contraintes du contexte), par esquives et contrôle de soi-même, et n'est jamais absolue (sinon à devenir l'idée fantasmée de liberté que nous évoquerons plus bas).

La perversion qui consiste à assimiler l'autonomie à la liberté de choix est tout à fait significative dans une société où le désir et les projets sont valorisés sans aucune considération des conséquences, individuelles ou collectives. La liberté de choix est la reprise d'une idée fantasmée de la liberté (faire ce que l'on veut, où l'on veut, comme l'on veut, quand on veut, en n'importe quelle circonstance), qui ne pourrait être attribuée qu'à un Dieu digne des religions monothéistes, coulée dans l'obsession et l'obligation de la consommation des artifices offerts comme seule réalité dans notre société: choisir au sein d'un éventail des possibles l'expérience qui va nourrir et définir son ego. C'est concevoir la sexualité et le plaisir comme aussi dénués de conséquences que de fondements, ou les résultats de nos projets comme devant être conformes à ceux espérés (d'où l'eugénisme diffus qu'implique l'avortement).

Ceci nous amène à l'argument suivant: la liberté d'organiser sa vie.

## 8. L'argument: l'avortement permet la liberté d'organiser sa vie

Les partisans de l'avortement croient qu'une femme doit pouvoir bénéficier de l'avortement pour choisir quand et avec qui elle veut un enfant, créer une famille, somme toute, planifier sa vie. Il faut faire une série de remarques de fond sur cette croyance à la fois dans la possibilité et dans la nécessité d'organiser sa vie. Il est parfaitement normal et légitime d'aspirer à contrôler le cours de sa vie. Encore faut-il savoir ce

que l'on entend par là. S'il s'agit de faire ce que l'on veut, où l'on veut et comme on le veut, on se perd dans un fantasme infantile et consumériste grotesque. Les remarques que nous avons faites précédemment à propos de la confusion entre liberté de choix et autonomie s'appliquent ici aussi, avec encore plus d'acuité. S'il s'agit de bénéficier d'un certain nombre d'assurances, de recours, de filets de sauvetage et d'opportunités potentielles qui permettent, en



contexte, l'exercice raisonnable de sa volonté, alors, on l'a vu, la légalisation de l'avortement a l'effet inverse : elle enferme dans un faux dilemme dont l'une des branches est si confortable que l'autre est à peine envisageable. L'avortement déresponsabilise l'individu tout en déresponsabilisant la société, qui n'a plus à aider ceux dont la situation sociale ou la « difformité » de l'embryon rendait la maternité problématique.

En vérité, cette liberté d'organiser sa vie est une obligation de conformité, de suivre la voie toute tracée du consommateur postmoderne qui se croit libre parce qu'il choisit des gadgets dans une gamme. La fille-mère *doit* aller à l'école ; la femme *doit* avoir un diplôme (si possible supérieur), puis un travail (si possible de cadre), une carrière et des revenus suffisants pour acheter la panoplie nécessaire au bonheur publicitaire d'un enfant ; elle *doit* aimer ou *doit* être sûre du choix du partenaire avec lequel elle va avoir un enfant ; elle *doit* savoir ce qu'elle veut et ce qu'elle va faire plus tard, c'est-à-dire quel rôle elle va assumer dans la société, et quel agenda elle suit pour ce faire. La femme *doit* faire et être tout cela. Par contre, hormis la contraception et l'avortement, c'est-à-dire la capacité – respective-

ment – d'éviter d'avoir ou d'éliminer un enfant, la société ne lui doit rien : ni la reconnaissance et la rétribution du travail non salarié (qu'elle exerce, dans les faits, plus souvent et complètement que les hommes) pourtant le plus essentiel et le plus noble, celui du ménage et de l'éducation des enfants, ni un salaire correct (ou des conditions de travail acceptables) pour un travail salarié parfois difficile, voire destructeur. Il est sans doute symptomatique de notre mode de vie que la législation sur l'avortement (et des quotas politiques) soit si bien appliquée et défendue alors que celle sur l'égalité des salaires ou les bas salaires ne l'est que du bout des doigts.

Finalement, l'avortement est une sorte de mécanisme correcteur qui, plutôt que d'attaquer le fond du problème, fonctionne comme le fameux ascenseur social scolaire qui légitime les inégalités : on trouve normal qu'un ouvrier spécialisé ait un salaire misérable sous prétexte qu'il a eu la possibilité de se qualifier dans le milieu scolaire ; de même, on trouve normal qu'une mère isolée et socialement peu qualifiée ait des conditions de vie pitoyables puisqu'elle pouvait bénéficier de l'avortement. ■

## 9. L'argument « les femmes qui avortent ne le font pas de gaieté de cœur »

**L**es discours pro-avortement contiennent très souvent cette clause, sans doute en réaction aux insultes (voire aux violences) de nombreux opposants à l'avortement. Elle est très étrange puisqu'elle implique que les femmes qui avortent sont mal à l'aise par rapport aux choix qu'elles ont fait. C'est du reste une donnée objective et qui va dans le sens de ce que nous disions sur le statut de l'embryon.

L'argument est ici double : l'avortement est raisonnable (ou parce que) c'est un moindre mal...

L'avortement n'est pas raisonnable, il est *rationnel*, c'est-à-dire qu'il est raisonnable *individuellement et dans le cadre d'une société qui présente un système de valeurs qui ne l'est pas*. Pour le dire autrement, il est un moindre mal si l'on considère que l'embryon n'a aucune valeur, ne mérite aucune considération ou ne ressent rien. Or nous avons vu qu'il était impossible de statuer sur la valeur exacte de l'embryon sinon pour reconnaître *a minima* qu'il n'est pas un simple bout de peau ou un matériau équivalent à du bois ou du plastique, ce qui implique un traitement au moins différencié et un pari de prudence qui, *lui*, est par définition raisonnable. Il est aussi – on l'a vu – un moindre mal par la situation d'abandon des génitrices et de leurs enfants qui n'est pas générée mais *renforcée* par lui : parce que l'avortement est globalement moins cher que des institutions prenant en charge des enfants abandonnés ou à problèmes ; parce qu'il est aujourd'hui moins mal considéré que le fait de mettre une carrière entre parenthèses, d'avoir un enfant comme fille-mère ou d'élever un enfant handicapé ; parce que, défavorisant l'adoption, l'on nourrit objec-

tivement l'utilisation de technologies comme la PMA (et ce qu'elle implique) ; et parce que l'on fait croire à une génitrice que, si elle n'avortait pas, n'importe quelle société la laisserait en charge d'un enfant qu'elle n'a pas voulu.

Or, il faut revenir un instant sur ces deux derniers faits : *il n'est pas question*, pour l'opposant à l'avortement que je suis, *de considérer qu'en cas de restriction ou d'interdiction de l'usage de l'avortement, une femme ayant eu un enfant sans le vouloir soit obligée et engagée à s'occuper de cet enfant*. Ce serait tout simplement criminel de faire élever un enfant par quelqu'un qui ne l'aime pas. La seule chose qu'on lui demanderait serait d'en prendre soin pendant sa grossesse, pas au-delà ; c'est une longue et lourde charge, mais ce n'est pas toute une vie. Il y a assez de gens stériles ou désirant avoir un enfant sans le concevoir qui sont prêts à en adopter. Par ailleurs, cela permettrait de couper l'herbe sous les pieds des partisans de la PMA qui, nécessairement, considèrent la filiation au travers de la génétique, ce qui me paraît être l'un des grands dangers de notre société.

Enfin, l'avortement n'est *pas raisonnable collectivement* : c'est précisément le problème posé par cet eugénisme de confort ou de consommation abordé plus haut. Une femme qui avorte d'un trisomique ne veut pas nécessairement que tout trisomique disparaisse, mais elle renforce objectivement le système moral et institutionnel qui fait effectivement disparaître les trisomiques. C'est une donnée qui a été trop peu prise en compte dans le domaine moral : la responsabilité individuelle diffère de la responsabilité collective ou « cumulée ». ■

# 10. L'argument « il est impossible de revenir en arrière », etc.

**L**e second est un sophisme: ce n'est pas parce que quelque chose est ancien, accepté par la majorité ou traditionnel (ou nouveau, ou accepté par tel groupe, etc.) que cette chose est moralement bonne ni qu'elle ne peut être changée. Il ne faut rien avoir compris à l'histoire humaine pour croire que les mœurs ne changent pas (une tradition est toujours un ensemble de changements, mais progressifs, empiriques, en tension, sans imposition centralisée) et qu'il n'y a qu'une seule voie allant d'un point A à un point B.

Par ailleurs, il n'y a rien qui soit universel (c'est-à-dire que chaque individu – et non pas chaque culture – accepte).

Le fait que le viol ait été pratiqué dans toutes les civilisations (mais heureusement pas par tous les individus) ne le rend pas moralement légitime que je sache...

Quant à savoir qu'il est possible de revenir en arrière, eh bien, n'étant ni devin, ni pythie, je n'en sais rien; je sais par contre que légalement, les lois peuvent être (et sont couramment) abrogées, que les mœurs et valeurs évoluent, et que s'il y a des « avant » et des « après » (et aussi des avant d'avant et des après d'après), je n'ai jamais rencontré des « en arrière » et des « en avant » en matière temporelle, sauf chez les colonisateurs... ■

## Conclusion

**T**out d'abord, que l'on ait fait du droit à l'avortement une sorte de tête de proue du droit des femmes m'a toujours semblé étrange et aberrant. Étrange parce qu'il y a des combats qui me semblent plus urgents et essentiels, comme l'égalité réelle des salaires et des statuts ou la reconnaissance morale, esthétique et économique du travail dit « ménager » et d'éducation des enfants, généralement exercé par les femmes – le fameux *travail fantôme* d'Illich. Quoiqu'il soit le plus noble, le plus beau, le plus utile, il est cependant méprisé et ne donne droit à aucune pension, à aucune allocation ou à aucun revenu de substitution individuel en remplacement du revenu salarié. Aberrant parce qu'il implique, finalement, un point de vue à la fois sexiste (les hommes n'ont rien à faire de la paternité et se fichent des conséquences de leur sexualité), « assimilationniste » (puisque les hommes n'ont rien à craindre de leur sexualité, les femmes ne doivent pas en craindre les conséquences non plus) et non-égalitariste (il faut responsabiliser les hommes quand la femme veut l'enfant et déresponsabiliser les hommes quand la femme ne le veut pas). Aberrant parce qu'il est souvent défendu par des gens qui s'opposent (à juste titre) à la peine de mort ou qui se battent pour faire (toujours à juste titre) reconnaître l'égalité interspécifique, le droit à la vie et les intérêts des animaux, lesquels sont sans voix et sont de simples objets en droit, alors qu'ils refusent une quelconque considération à un embryon.

Ensuite, la société et corrélativement le projet de société qu'elle implique, à tout le moins que manifeste le droit à l'avortement me sont tout simplement odieux: la logique d'eugénisme consumériste qui fait des hommes des gadgets de la gamme humaine; la légèreté ou le cynisme avec lesquels ce qui relève du vivant est toujours davantage désacralisé, rejeté dans l'inerte, le monde de l'objet, de l'outil, du maté-

riau; le refus du rendez-vous d'un individu avec ses actes, de la prise de responsabilité; le rejet de l'obligation de solidarité collective, en aval, qui fonde une communauté au profit d'un contrôle collectif, en amont, qui fonde le totalitarisme; la recherche d'une solution technique à des problèmes politiques et moraux; la mainmise croissante de l'industrialisme sur la reproduction, etc.

Enfin, le fait que l'argumentation (ou plutôt: la *vulgate*) des gens favorables à l'avortement soit si faible, si mal conceptualisée, voire si malhonnête, et soit pourtant si facilement acceptée, répétée, tend à montrer que ce qui se joue n'est pas l'opposition entre différentes doctrines morales, ou entre la morale et la politique, mais l'avènement d'un monde de déclinaison de la mauvaise foi où la réflexion éthique n'a tout simplement plus sa place. Aussi, j'espère de tout cœur qu'il y aura des défenseurs de l'avortement qui prendront le temps de s'opposer à mon texte, d'en trouver les défauts, donc de l'enrichir, et de reconstruire leur propre argumentation – ainsi que de penser avec cohérence et honnêteté intellectuelle les implications de leurs propres valeurs et croyances. À vrai dire, je souhaite même qu'ils aient raison. Dans le cas contraire, comment allons-nous considérer ce que nous avons fait depuis plusieurs dizaines d'années?... ■

Frédéric Dufoing ■

**Frédéric Dufoing** est né en 1973. Philosophe et politologue de formation, il a co-dirigé avec F. Saenen la revue *Jibrile* et est l'auteur de *L'écologie radicale* (In-Folio, 2012), ainsi que de nombreux articles sur Ivan Illich, la critique de la société industrielle et l'écologisme chrétien.